

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Le 4 juillet 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 30 juin 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeanine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

La séance débute par la présentation de la brigade des sapeurs-pompiers de Laprugne.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024
- Devis pour des aménagements au sol du stade
- Demande de subvention pour le transport des élèves à la piscine
- Étude de demandes de locations
- Promesse de constitution de servitude avec la société CPENR de Saint-Nicolas-Des-Biefs Nord
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Décision modificative au budget lotissement
- Prolongation de la convention avec le centre de gestion pour l'emploi de la nouvelle secrétaire

Présentation de la brigade des sapeurs-pompiers de Laprugne

Accueil de M. CLOUX Hervé et de M. DUFOUR Christian, responsables du centre de secours de Laprugne. La brigade de Laprugne est vieillissante et fait face à un nombre d'interventions en augmentation (environ 150 à l'année). Les sapeurs-pompiers ont besoin de nous pour permettre un recrutement afin d'avoir une continuité dans les secours. Dans les années à venir, si l'équipe stagne sur l'effectif actuel, cela serait problématique pour le maintien de la caserne.

Intérêt de la rencontre : permettre un recrutement massif afin de permettre le renforcement des équipes déjà en service. Âge minimum : 16 ans. Formations à suivre (différents modules – incendie, secourisme...). Si vous avez des connaissances de personnes intéressées ou si vous-même voulez faire parti de la brigade, n'hésitez pas à vous rapprocher de la caserne de Laprugne ou de la municipalité. C'est un service public très important qu'il est nécessaire de maintenir en vie !

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Devis pour des aménagements au sol du stade

Après délibération, le devis d'un montant de 1 252,03€ HT est validé à l'unanimité correspondant à l'installation de 2 poubelles de 100 l et aux piquets et demi-rondins pour protéger certaines aires, délimiter le parking et le terrain de pétanque.

Ordre du jour : Demande de subvention pour le transport des élèves à la piscine

L'enseignement de la natation est obligatoire (ou vivement conseillé). Les élèves du regroupement pédagogique du CP au CM2 se sont rendus à 6 séances à la piscine de Thiers.

Coût du transport : $210 \times 6 = 1\,260$ € soit 70€ par élèves (10 enfants de l'école de La Tuilière et 8 enfants de Saint-Priest). Demande de l'APE de prendre en charge les frais de transport (560 € pour Saint-Priest).

Après vote à main levée, le conseil valide à l'unanimité la prise en charge des frais de transport des enfants de Saint-Priest à la piscine, soit un montant de 560 €.

Ordre du jour : Étude de demandes de locations

La municipalité a été sollicitée par plusieurs demandes de location pour le logement situé 8 place de la fontaine. Il est convenu de l'attribuer à une famille ayant un enfant, selon les conditions énoncées ci-dessous. Le second logement va être libre et il requiert des travaux de rafraîchissement.

Ordre du jour : Promesse de constitution de servitude avec la société CPENR de Saint-Nicolas-Des-Biefs Nord

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer à ce jour car il souhaite des compléments d'informations.

Ordre du jour : Décision modificative au budget lotissement

+ 210 € au compte 001 résultat reporté

+ 210 € en dépenses d'investissements – stock final

Ordre du jour : Prolongation de la convention avec le centre de gestion pour l'emploi de la nouvelle secrétaire

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la prolongation de la convention avec le CDG pour l'emploi de la secrétaire intérimaire.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Révision du loyer pour le logement 6 place de la Fontaine**

Actuellement le loyer du logement est de 356,94 € hors charges. Pour les prochaines locations, il est décidé de fixer le loyer à 360 € + 110 € de charges.

- **Révision du loyer pour le logement 8 place de la Fontaine**

Actuellement le loyer mensuel du logement est de 350 € + 90 € de charges. Considérant l'augmentation du coût de l'énergie, il est convenu d'augmenter les charges et de les fixer à 100€.

- **A la suite de la réunion publique avec ORANO, présentant le projet de réaménagement du stockage de résidus de traitement de l'Uranium**

Le territoire de Saint-Priest-la-Prugne hérite du stockage d'environ 1,4 millions de tonnes de résidus de traitement de minerai d'uranium dans un endroit inapproprié, l'ancien lit de la rivière Besbre.

Les services de l'Etat, dans l'arrêté préfectoral du 28 juin 2022, imposent le recouvrement des résidus par des matériaux solides en remplacement de la lame d'eau actuelle. Nous nous posons de nombreuses questions concernant l'efficacité de la couverture solide, la fiabilité de l'interface entre les résidus et le nouveau lit de la rivière et la protection des riverains et des travailleurs.

Dans tous les cas, les résidus doivent être confinés le mieux possible pour empêcher toute contamination de l'environnement, par les eaux ou par l'air, notamment en ce qui concerne les émanations de Radon.

Nous demandons de fortes garanties, spécifiées dans un document écrit, nous assurant que ce lieu de stockage ne sera jamais utilisé pour l'ajout de déchets supplémentaires de toute nature, radioactifs ou autres, provenant de l'extérieur de la commune.

- **Rendez-vous des Monts de la Madeleine le 15 septembre à Vivans**

Thème de l'année : la convivialité. Le souhait est que les communes des alentours puissent présenter une animation en lien avec le thème. Saint-Priest-la-Prugne présentera sa foire annuelle, les moments de convivialité de la bibliothèque et en partenariat avec La Tuilière, l'exposition et le film sur le Tacot.

- **8 décembre 2024**

La municipalité souhaite renouveler l'évènement. La date sera fixée prochainement.

- **Inauguration du stade**

Suite aux élections législatives, nous n'avons pas pu inaugurer le stade le 7 juillet 2024. Il est convenu de reporter au dimanche 22 septembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 6 septembre 2024 à 20h00.

La séance est close à 22h15.